COMMUNE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX CHARENTE-MARITIME

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de SAINT GEORGES DES COTEAUX

VU : Le Code de la route et notamment ses articles R 44 (signalisation) et R 225 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires)

VU: L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - $8^{\rm ème}$ partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation des véhicules, sur la VC 114, impasse de la Fontaine -17810 ST GEORGES DES COTEAUX du 16 mars au 16 avril 2023, en raison des travaux de pose fourreau 1ø45 sur 10m pour branchement client.

ARRÊTE

ART. 1 - La circulation des véhicules se fera en alternat par feux (manuellement) sur la VC 114, impasse de la Fontaine -17810 ST GEORGES DES COTEAUX du 16 mars au 16 avril 2023, en raison des travaux de pose fourreau 1ø45 sur 10m pour branchement client.

ART. 2 - La signalisation posée et entretenue par l'entreprise ORANGE UI AQUITAINE - 33731 BORDEAUX, chargée des travaux, sera conforme à l'instruction interministérielle sus-visée.

ART. 3 - M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie Monsieur le Maire

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier et dont ampliation sera adressée à :

Entreprise ORANGE UI AQUITAINE, chargée des travaux.

Fait à St Georges des Coteaux, le 8 Mars 2023

Le Maire, Frédéric ROUAN